

Monsieur le Directeur Général,

Un groupe de travail sur « la formation de demain » s'est tenu le 20 décembre 2017.

Nous sommes intervenus auprès de la Direction Générale à plusieurs reprises pour vous apporter les arguments justifiant nos demandes :

- **De ne pas limiter le nombre de participations aux concours et examens professionnels ;**
- **De reporter la mise en place de la réforme de la formation initiale des inspecteurs à septembre 2019 ;**
- **De renoncer au principe du stage pratique probatoire.**

Ces demandes ont été portées dans de nombreux GT ENFiP ou nationaux, CTL ou CTR, ou à l'occasion de rencontres bilatérales. Le niveau des mobilisations des chargés d'enseignement et les signatures massives de la pétition intersyndicale relative aux concours remises au Comité Technique de Réseau du mois de juillet auraient dû constituer des signaux d'alerte supplémentaires.

A ce Groupe de Travail, après avoir rappelé les incidences d'une limitation à 5 fois le nombre de participation aux concours et examens professionnels, dressé les constats concrets sur l'avancée des travaux de réécriture des modules de la formation initiale des inspecteurs à l'ENFiP et démontré d'expérience les dérives qu'apporterait le stage probatoire, ces demandes ont été réitérées. Elles ont toutes été refusées. **Nos deux délégations ont donc décidé de ne pas poursuivre les discussions et de quitter la séance.**

C'est pourquoi la CGT Finances Publiques et F.O.-DGFIP s'adressent directement à vous pour infléchir ces orientations, qui, si elles s'appliquaient, auraient de graves conséquences sur les missions et les agents de la DGFIP.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, nos salutations distinguées.

Colonne de droite publique: [Écoles/Stagiaires/formation/concours](#)

Public: [GT 2018](#)

[ENFiP / Formation Professionnelle](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank